



COMITE DRÔME - ARDECHE de TAROT

Règlement des compétitions 2013 -2014

Présidente de la C.C.R : Eliane LONG – 51 Avenue Louis Masson – 26120 CHABEUIL

Phone : 06 68 56 35 18 - Courriel : serge.long@orange.fr

Coordonnées des arbitres

Nom	Adresse	Téléphone	Mail
BREYTON Roger	131 Allée des Muriers Lt le Levant 26500 Bourg les Valence	06 76 63 01 96	breyton.roger@neuf.fr
CLIGNAC Christian	10 Rue de L'Ohouzine 07210 ALISSAS	06 26 87 53 68	christian.clignac@orange.fr
GEMBERLE Jean Pierre	160 Chemin des Ecureuils 26450 CHAROLS	06 08 21 38 94	jpgemberle@hotmail.fr
HOMAR Laurent	Rsde les Agrèves Pt N°10 Chn de Combe 07610 LEMPS	06 68 96 25 07	laurent.homar@neuf.fr
LONG Eliane	51 Rue Louis MASSON 26120 CHABEUIL	06 68 56 35 18	serge.long@orange.fr
SIBEUD Patrick	124 Rue Jean Jaurès 26190 Saint Jean en Royans	06 09 74 73 36	patrick.sibeud@orange.fr



Règlement des compétitions 2013 -2014

Tous les participants aux compétitions doivent être licenciés auprès du Comité Drôme-Ardèche et à jour de leur cotisation.

1. Dates, lieux et horaires du championnat régional

Les dates, lieux et horaires des compétitions régionales sont fixés par le présent règlement.

2. Règlement

Le présent règlement est soumis au règlement des compétitions de la F.F.T.

3. Organisation

Le présent règlement précise les modalités d'organisation des compétitions se disputant dans le Comité Drôme-Ardèche.

4. Qualifiés

Le nombre de qualifiés pour chaque épreuve est calculé par la Commission de Compétition Nationale sur la base du nombre de licenciés de la saison 2012-2013 et sur le nombre de participants au Championnat du Comité Drôme-Ardèche lors de la saison 2012-2013.

Les joueurs **qualifiés et remplaçants** (ou capitaines des formations qualifiées et remplaçantes) doivent donner leurs coordonnées (adresse, mail et tél.) à la **présidente de la CCR** qui les tiendra informés de la suite de la compétition.

5. Arbitrage

L'arbitrage est effectué par un arbitre régional désigné par la présidente de la CCR.

La présidente de la CCR peut toutefois faire appel à un autre arbitre avec l'aval du président de Ligue.

L'arbitre désigné peut choisir un adjoint pour l'arbitrage et/ou le traitement informatique.

Il peut interdire la présence de spectateurs dans les salles de championnat ou de déterminer une zone de neutralité.

Il prévient les spectateurs qu'ils sont tenus aux mêmes règles que les joueurs.

Frais d'arbitrage :

L'arbitre percevra : 30 € pour une séance , 50 € pour 2 séances dans la même journée ,

Matches Coupe de France pour les quarts de finale, demi-finale, finale ,petite finale une indemnité

de 20€ sera versée aux arbitres désignés.

6. Points de Classement National et Points de Performance

Toutes les épreuves donnent droit à une attribution de PCN, les finales de championnat régional donnent droit à une attribution de PP (sauf en libre).

7. Droit d'inscription

Le droit d'inscription est différent suivant la compétition disputée.

Ce droit d'inscription sert à payer les PCN, le matériel (jeux, feuilles de marque, diagrammes, informatique...)

et à défrayer les joueurs du Comité qualifiés pour les phases finales de championnats.

8. Inscriptions

Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard 7 jours (sauf mention contraire) avant la date de l'épreuve par courrier, téléphone ou courriel, à la **Présidente de la CCR ou à l'arbitre désigné**.

Passé ce délai les inscriptions ne seront prises en compte que si l'organisation de l'épreuve le permet.

Dans les compétitions par formation (triplettes, quadrettes, équipes), l'inscription devra être envoyée par le capitaine qui sera le lien entre sa formation, l'arbitre et la présidente de la CCR.

L'inscription sera annulée si le droit d'inscription n'est pas payé avant le début de l'épreuve.

9. Réclamations

Les réclamations concernant l'épreuve (ou son déroulement) peuvent être formulées par les participants, conformément à l'article 35 du règlement des compétitions de la FFT

Règles communes à toutes les épreuves

Libre – Inter club - Senior

Le joueur (ou l'intégralité de l'équipe) doit être présent à l'heure prévue du début de la compétition.
Si un des joueurs est en retard, l'arbitre appliquera une pénalité de 100 points par fraction de 5 minutes entamée.
(si 2 joueurs d'une même équipe sont en retard, on n'applique qu'une seule pénalité).
Après 15 minutes, plus aucun joueur n'est accepté.

Individuel

Tous les participants doivent se présenter sur le lieu de la compétition à l'heure prévue du début de la compétition.
Les retardataires sont attendus mais subissent une pénalité de 0,5 % par tranche de 5 minutes entamée. Après 15 minutes, plus aucun joueur n'est accepté.

Triplettes et quadrettes

L'intégralité de l'équipe doit être présente à l'heure prévue du début de la compétition.
Si un des joueurs est en retard, l'arbitre appliquera une pénalité de 0,5 % (triplette) ou 1PM (quadrette) par tranche de 5 minutes entamée.
(si 2 joueurs d'une même formation sont en retard, on n'applique qu'une seule pénalité).
Après 15 minutes, la triplette ou la quadrette est scratchée si elle n'est pas présente dans son intégralité.
Le capitaine de la triplette ou de la quadrette devra remettre à **l'arbitre régional officiant le Formulaire système de défense de son équipe** dûment rempli et cacheté, il sera restitué au capitaine à la fin de la compétition

Coupe de France

Au moins 4 joueurs de l'équipe doivent être présents à l'heure prévue du début de la compétition.
En cas de retard, l'article 114 du règlement des compétitions de la FFT sera appliqué.
En Demi-finale et Finales, le capitaine de l'Equipe devra remettre à **l'arbitre régional officiant le Formulaire système de défense de son équipe** dûment rempli et cacheté, il sera restitué au capitaine à la fin de la compétition

Deuxième séance

Lorsqu'une deuxième séance est prévue, l'heure à laquelle les joueurs devront être assis sera donnée par l'arbitre à la fin de la première séance.
Les mêmes pénalités (0,5 % ou 1PM ou 100 points) seront appliquées si l'horaire n'est pas respecté.

Proclamation des résultats

Individuel : Un joueur **qui ne sera pas présent** à la proclamation des résultats **ne sera pas qualifié** pour la phase suivante du championnat (qualifié ou remplaçant) quel que soit son classement.
Formation : (triplette, quadrette, équipe) Une formation qui ne sera pas **représentée par au moins son capitaine** à la proclamation des résultats **ne sera pas qualifiée** pour la phase suivante du championnat (qualifiée ou remplaçante) quel que soit son classement.

Coordonnées de la Présidente de la Commission des Compétitions Régionales

Nom	Adresse	Téléphone	Mail
LONG Eliane	51 Rue Louis MASSON 26120 CHABEUIL	06 68 56 35 18	serge.long@orange.fr

Coordonnées des arbitres

Nom	Adresse	Téléphone	Mail
BREYTON Roger	131 Allée des Muriers Lt le Levant 26500 Bourg les Valence	06 76 63 01 96	breyton.roger@neuf.fr
CLIGNAC Christian	10 Rue de L'Ohouzine 07210 ALISSAS	06 26 87 53 68	christian.clignac@orange.fr
GEMBERLE Jean Pierre	160 Chemin des Ecureuils 26450 CHAROLS	06 08 21 38 94	jpgemberle@hotmail.fr
HOMAR Laurent	Rsde les Agrèves Pt N°10 Chn de Combe 07610 LEMPS	06 68 96 25 07	laurent.homar@neuf.fr
LONG Eliane	51 Rue Louis MASSON 26120 CHABEUIL	06 68 56 35 18	serge.long@orange.fr
SIBEUD Patrick	124 Rue Jean Jaurès 26190 Saint Jean en Royans	06 09 74 73 36	patrick.sibeud@orange.fr

QUADRETTES DIVISION 1

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à ce championnat si l'indice de valeur global de la quadrette est **supérieur à 27**.

Organisation

Le championnat régional est prévu en deux séances (après-midi et soir) **samedi 26 octobre 2013 à Portes les Valence (Maison des Associations)**. Début de la compétition à **13h30 et 20 h 30**

La mise en place de la première séance est faite par ordinateur.

La mise en place de la deuxième séance est faite par ordinateur d'après le classement de la première séance.

Elimination possible de quadrettes entre les 2 séances suivant le nombre de participants.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de quadrettes entre les deux séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **une quadrette sera qualifiée** pour la finale du 21 au 23 février 2014 à Nevers.

Arbitrage

L'arbitrage du championnat régional sera effectué par

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5514101

Attribution de PP lors de la finale du Comité : 19-13-9-6-4-3-2-1

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 20 octobre 2013**.

QUADRETTES DIVISION 2

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à ce championnat si l'indice de valeur global de la quadrette est **inférieur à 97**.

Organisation

Un joueur qualifié pour la finale nationale en quadrettes D1 doit renoncer à la qualification de sa quadrette et le faire savoir à la présidente de la CCR s'il désire participer au championnat quadrettes D2.

Le championnat régional est prévu en deux séances (après-midi et soir) **samedi 16 Novembre 2013 à Bourg de Péage**). Début de la compétition à **13h30 et 20 h 30**

La mise en place de la première séance est faite par ordinateur.

La mise en place de la deuxième séance est faite par ordinateur d'après le classement de la première séance.

Elimination possible de quadrettes entre les 2 séances suivant le nombre de participants.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de quadrettes entre les deux séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **une quadrette sera qualifiée** pour la finale du 21 au 23 février 2014 à Nevers.

Arbitrage

L'arbitrage du championnat régional sera effectué par

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5514201

Attribution de PP lors de la finale du Comité : 9-6-4-3-2-1

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 10 Novembre 2013**.

QUADRETTES DIVISION 3

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à ce championnat si l'indice de valeur global de la quadrette est **inférieur à 27**.

Organisation

Un joueur qualifié pour la finale nationale en quadrettes D1 ou D2 doit renoncer à la qualification de sa quadrette et le faire savoir à la présidente de la CCR s'il désire participer au championnat quadrettes D3.

Le championnat régional est prévu en deux séances (matin et après-midi) **samedi 7 Décembre 2013 à Portes les Valence (Maison des Associations)**. Début de la compétition à **9 h 00 et 14 h 00**

La mise en place est faite par ordinateur.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **une quadrette sera qualifiée** pour la finale du 21 au 23 février 2014 à Nevers.

Arbitrage

L'arbitrage du championnat régional sera effectué par

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5514301

Attribution de PP lors de la finale du Comité : 5-3-2-1

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 1 décembre 2013**.

TRIPLETTES DIVISION 1

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à ce championnat si l'indice de valeur global de la triplette est **supérieur à 23**.

Organisation

Le championnat régional est prévu en deux séances (après-midi et soir) **samedi 18 Janvier 2014**

à Portes les Valence (Maison des Associations). Début de la compétition à **13h30 et 20 h 30**

La mise en place de la première séance est faite par ordinateur. La première séance se déroulera en Howell si le nombre de triplettes est inférieur ou égal à 14, en ligne s'il est supérieur à 14.

La deuxième séance sera limitée à 14 triplettes, et disputée en Howell.

La mise en place de la deuxième séance est faite par ordinateur d'après le classement de la première séance.

Elimination possible de triplettes entre les 2 séances suivant le nombre de participants.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de triplettes entre les deux séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **1 triplette sera qualifiée** pour la finale nationale du 7 au 9 juin 2014 à Vichy.

Arbitrage

L'arbitrage du championnat régional sera effectué par

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5512101

Attribution de PP lors de la finale du Comité : 19-13-9-6-4-3-2-1

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 12 Janvier 2014**.

TRIPLETTES DIVISION 2

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à ce championnat si l'indice de valeur global de la triplette est **inférieur à 81**.

Les joueurs classés 1 ère série Carreau peuvent également disputer le championnat triplettes Division 2 s'ils sont accompagnés de 2 jeunes de moins de 19 ans classés promotion.

Un joueur qualifié pour la finale nationale en triplettes D1 doit renoncer à la qualification de sa triplette et le faire savoir à la présidente de la CCR s'il désire participer au championnat triplettes D2.

Organisation

Le championnat régional est prévu en deux séances (après-midi et soir) **samedi 8 Février 2014 à Portes les Valence (Maison des Associations)**. Début de la compétition à **13h30 et 20 h 30**

La mise en place de la première séance est faite par ordinateur. La première séance se déroulera en Howell si le nombre de triplettes est inférieur ou égal à 14, en ligne s'il est supérieur à 14.

La deuxième séance sera limitée à 14 triplettes, et disputée en Howell.

La mise en place de la deuxième séance est faite par ordinateur d'après le classement de la première séance.

Elimination possible de triplettes entre les 2 séances suivant le nombre de participants.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de triplettes entre les deux séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **1 triplette** sera **qualifiée** pour la finale nationale du 7 au 9 juin 2014 à Vichy.

Arbitrage

L'arbitrage du championnat régional sera effectué par

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5512201

Attribution de PP lors de la finale du Comité : 9-6-4-3-2-1

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 2 Février 2014**.

TRIPLETTES DIVISION 3

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à ce championnat si l'indice de valeur global de la triplette est **inférieur à 23**.

Un joueur qualifié pour la finale nationale en triplettes D1 ou D2 doit renoncer à la qualification de sa triplette et le faire savoir à la présidente de la CCR s'il désire participer au championnat triplettes D3.

Organisation

Le championnat régional est prévu en deux séances (après-midi et soir) **samedi 15 Mars 2014 à Portes les Valence (Maison des Associations)**. Début de la compétition à **9 h 00 et 14 h 00**

La mise en place de la première séance est faite par ordinateur. La première séance se déroulera en Howell si le nombre de triplettes est inférieur ou égal à 14, en ligne s'il est supérieur à 14.

La deuxième séance sera limitée à 14 triplettes, et disputée en Howell.

La mise en place de la deuxième séance est faite par ordinateur d'après le classement de la première séance.

Elimination possible de triplettes entre les 2 séances suivant le nombre de participants.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de triplettes entre les deux séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **2 triplettes** seront **qualifiées** pour la finale nationale du 7 au 9 juin 2014 à Vichy.

Arbitrage

L'arbitrage du championnat régional sera effectué par

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5512301

Attribution de PP lors de la finale du Comité : 5-3-2-1

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 9 Mars 2014**.



INDIVIDUEL 1^{ère} SERIE

Date et lieu du qualificatif régional

Le Qualificatif régional est prévu en 2 séances et se déroulera le **Samedi 8 Mars 2014 en Savoie**

Règlement

Articles 1, 3, 4, 5, 20 à 40, 46 à 55 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés des comités Lyonnais, Savoie Mont Blanc, Drôme Ardèche et Loire Forez classés 1ère série ou 1ère série hors quota ou ex 1ère série Nationale ou ex champion de France Open ou D1 ou 1ère série ou Vainqueur de la coupe de France par équipes (depuis 2001) à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat.

Organisation

Le président de la ligue Rhône-Alpes est chargé de l'organisation du championnat.

Le classement final se fait sur l'ensemble des séances de la finale, avec un coefficient possible en cas d'élimination de joueurs entre les 2 séances

Qualifiés : les 6 premiers joueurs seront qualifiés pour la finale nationale

Arbitrage : L'arbitre sera désigné par le président de la Ligue concernée

PCN et PP

Indice pcn pour la finale : 1.8

Attribution de PP lors de la finale de ligue en fonction de nombre de participants

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer a la présidente de la C.C.R **avant le 27 Février 2014**

INDIVIDUEL 2ème SERIE

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche classés 2^{ème} série peuvent participer à ce championnat.

Organisation

Le championnat régional est prévu en deux séances (après-midi et soir) **samedi 5 Octobre 2013**

à Portes les Valence (Maison des Associations). Début de la compétition à **13h30 et 20 h 30**

La mise en place de la première séance est faite par ordinateur.

La mise en place de la séance suivante est faite par ordinateur d'après le classement de la première séance.

Elimination possible de joueurs entre les 2 séances.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de joueurs entre les 2 séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **3 joueurs** seront **qualifiés** pour la finale nationale du 29 mai au 1^{er} juin 2014 à Evian.

Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par

PCN et PP Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5511301

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 30 Septembre 2013.**

Nombre joueurs	Attribution de PP - 2ème série					
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
16	5	3	2	1		
20	6	4	3	2	1	
24	7	4	3	2	1	
28	8	5	3	2	1	
32	9	6	4	3	2	1

INDIVIDUEL PROMOTION

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche classés 3^{ème} ou 4^{ème} série peuvent participer à ce championnat.

Organisation

Le championnat régional est prévu en deux séances (matin et après-midi) **samedi 29 Mars 2014**

à St Péray Salle du Prieuré. Début de la compétition **9h00 et 14h00**

La mise en place de la première séance est faite par ordinateur.

La mise en place de la séance suivante est faite par ordinateur d'après le classement de la première séance.

Elimination possible de joueurs entre les 2 séances.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de joueurs entre les 2 séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **4 joueurs** seront **qualifiés** pour la finale nationale du 29 mai au 1^{er} juin 2014 à Evian.

Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par.....

PCN et PP Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification : 5511401

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 23 Mars 2014.**

Nombre joueurs	Attribution de PP - Promotion				
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
16	3	2	1		
20	4	2	1		
24	4	2	1		
28	4	2	1		
32	5	3	2	1	
36	5	3	2	1	
40	6	4	3	2	1

INDIVIDUEL OPEN

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à ce championnat.

Organisation

Le championnat régional est prévu en deux séances le **samedi 4 janvier 2014 à 13h30** à Malataverne et le **Samedi 11 Janvier 2014 à 13h30** à Chabeuil

La mise en place de la première séance est faite par ordinateur.

La mise en place de la séance suivante est faite par ordinateur d'après le classement de la première séance.

Elimination possible de joueurs entre les 2 séances.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de joueurs entre les 2 séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **3 joueurs** seront **qualifiés** pour la finale nationale du 29 mai au 1^{er} juin 2014 à Evian.

Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par.....

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5511101

Attribution de PP lors de la finale du Comité : 26-18-13-10-8-6-4-3-2-1

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 29 Décembre 2013.**

INDIVIDUEL SENIOR

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche **nés avant 1954** peuvent participer à ce championnat.

Organisation

Le championnat régional est prévu en 2 séances, **le Mardi 8 Avril 2014 à 13h30 et le Mardi 15 Avril 2014 à 13h30**

à Bourg de Péage, La mise en place de la première séance est faite par ordinateur.

La mise en place de la séance suivante est faite par ordinateur d'après le classement de la première séance.

Elimination possible de joueurs entre les 2 séances.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de joueurs entre les 2 séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **5 joueurs** seront **qualifiés** pour la finale nationale du ?? Sept ?? à ???

Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5517201

Attribution de PP lors de la finale du Comité : voir tableau ci-dessous.

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 2 Avril 2014**

Nombre joueurs	1er	2ème	3ème	4ème
16	3	2	1	
20	3	2	1	
24	3	2	1	
28	4	3	2	1
32	4	3	2	1
36	4	3	2	1
40	4	3	2	1
44	4	3	2	1

DONNES LIBRES SENIORS

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche **nés avant 1954** peuvent participer à ce championnat.

Organisation

Le championnat régional est prévu en deux séances **le Mardi 11 Février 2014 à 13h30 et le Mardi 18 Février 2014**

à 13h30 à Bourg de Péage, La mise en place de la première séance est faite par ordinateur.

Tous les joueurs inscrits peuvent participer à la première séance, avec si nécessaire des tables à 3 joueurs.

Les 2 séances se jouent en 4 positions de 6 donnes.

La mise en place de la 2^{ème} séance est faite par ordinateur d'après le classement de la 1^{ère} séance.

Elimination possible de joueurs entre les 2 séances.

Le classement final est établi par addition des points des 2 séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **8 joueurs** seront **qualifiés** pour la finale nationale du 1^{er} au 3 avril 2014 à Rochefort (17).

Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5517101

Pas de PP attribué lors de la finale du Comité.

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 5 Février 2014**

DONNES LIBRES INDIVIDUEL (Qualificatif pour Pontarlier)

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à ce championnat.

Organisation

Le championnat régional est prévu en deux séances **le Samedi 14 Décembre 2013 à Bourg de Péage**

Début de la compétition à **13h30 et 20 h 30**, La mise en place de la première séance est faite par ordinateur.

Tous les joueurs inscrits peuvent participer à la première séance, avec si nécessaire des tables à 3 joueurs.

Les 2 séances se jouent en 4 positions de 6 donnes.

La mise en place de la 2^{ème} séance est faite par ordinateur d'après le classement de la 1^{ère} séance.

Elimination possible de joueurs entre les 2 séances.

Le classement final est établi par addition des points des 2 séances.

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **9 joueurs** seront **qualifiés** pour la finale nationale du 18 au 24 avril 2014 à Pontarlier

Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par.....

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5511601

Pas de PP attribué lors de la finale du Comité

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 8 Décembre 2013**

DONNES LIBRES INTERCLUBS

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à ce championnat.

Les équipes sont constituées de 4 joueurs licenciés **dans le même club**.

Le produit des séries des 4 joueurs doit être **supérieur à 17**.

Organisation

Le championnat régional est prévu en 2 séances (après-midi et soir) **samedi 14 Juin 2014 à Bourg de Péage**

Début de la compétition à **13h30 et 20 h 30**, La mise en place de la première séance est faite par ordinateur.

Les 2 séances se jouent en 4 positions de 6 donnes.

La mise en place de la 2^{ème} séance est faite par ordinateur d'après le classement de la 1^{ère} séance.

Elimination possible d'équipes entre les 2 séances.

Le classement final est établi par addition des points des 4 joueurs de l'équipe acquis pendant les 2 séances

Qualifiés

A l'issue de la compétition, **3 équipes** seront **qualifiées** pour la finale nationale du 21 au 23 novembre 2014 à Aix les Bains.

Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par

PCN et PP

Indice PCN pour la finale du Comité : 1.8 Codification PCN : 5516101

Pas de PP attribué lors de la finale du Comité.

Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à la présidente de la CCR **ou à l'arbitre désigné avant le 8 Juin 2014**

Indice de valeur (Triplette – Quadrette)

Classement		Indice
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	94
1T	Première Série Trèfle	64
2P	Deuxième Série Pique	24
2C	Deuxième Série Cœur	22
2K	Deuxième Série Carreau	18
2T	Deuxième Série Trèfle	16
3P	Troisième Série Pique	4
3C	Troisième Série Cœur	4
3K	Troisième Série Carreau	4
3T	Troisième Série Trèfle	4
4P	Quatrième Série Pique	2
4C	Quatrième Série Cœur	2
4K	Quatrième Série Carreau	2
4T	Quatrième série Trèfle	2
NC	Non Classé	2

Pour jouer en D1, l'Indice de Valeur d'une triplette doit être supérieur à 23.

Pour jouer en D2, l'Indice de Valeur d'une triplette doit être inférieur à 81.

Pour jouer en D3, l'Indice de Valeur d'une triplette doit être inférieur à 23.

Pour jouer en D1, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être supérieur à 27.

Pour jouer en D2, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être inférieur à 97

Pour jouer en D3, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être inférieur à 27.



COUPE DE FRANCE

Règlement

Tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à cette compétition.

Organisation

Les capitaines d'équipes seront informés par la présidente de la CCR du règlement particulier pris en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Les présidents de club ont jusqu'au 30 septembre 2013 pour inscrire auprès de la présidente de la CCR, par courrier postal ou courrier électronique, la ou les équipes de leur club pour le qualificatif Coupe de France.

Le tirage au sort des poules se fera **début Octobre** lors d'une réunion du Comité de Compétition Régionale

Une équipe peut être constituée de 4, 5, ou 6 joueurs du même club ou de différents clubs du comité

Il sera fait application du handicap dès les matchs de poule. Le handicap est la différence entre les points bonus de chaque équipe

Les matchs se déroulent en 4 périodes de 6 donnes avec attaquant tournant (pour chaque 1/4 temps, un attaquant différent).

A l'issue des poules sera disputé un match par K.O, suivant le nombre d'équipe aura lieu : huitième, quart, demie et Finales

Pour établir le classement des équipes à l'intérieur d'une poule, il est attribué :

3 points pour un match gagné,

2 points pour un match nul,

1 point pour un match perdu,

0 point pour un forfait.

Le classement est fait :

Au nombre de points,

A la différence de PM (PM gagnés – PM adverses) sur les matches opposant les équipes à égalité de points (matches particuliers)

A la différence de PM (PM gagnés – PM adverses) sur l'ensemble des matches,

Au plus gros bonus,

Au nombre de donnes gagnées lors des matches particuliers

Au nombre de quart temps gagnés lors des matches particuliers

Au meilleur quart temps lors des matches particuliers.

L'arbitrage pour les matchs de poule peut se faire avec un arbitre du club.

Pour les quarts, demies et la finale et petite finale, arbitres neutres désignés par la Présidente CCR

Toute équipe ne pouvant terminer un match (sauf cas de force majeure dûment constaté) sera éliminée pour la suite de la compétition.

Le responsable de l'incident ayant provoqué l'arrêt du match sera traduit en conseil de discipline, l'équipe adverse marquera 3 points match gagné.

Toute Equipe déclarant forfait devra s'acquitter de l'engagement financier des 2 équipes (soit 2 fois 20 €)

Si pour une raison quelconque, à l'heure précisée par l'équipe qui reçoit, il n'y a que 4 joueurs présents de l'une ou de l'autre équipe; on doit impérativement jouer. Le ou les manquants pourront rentrer dans le match à l'issue du quart temps en cours



Les défenseurs ne prennent leur jeu que lorsque le preneur a vérifié le sien
Formellement interdit de mettre son jeu sous la table, les matchs se jouent avec paravents
Les jeux sous enveloppes seront posés sur une table et pris au choix par l'attaquant

Remplaçant

Un joueur ne pourra rentrer dans une équipe après le début de la compétition que si son classement est égal ou inférieur (série et couleur) au 4^{ème} joueur classé de l'équipe et qu'il n'a participé à aucun match. Informer le président CCR et sans son accord aucun joueur ne peut rentrer dans une équipe.

Les matchs de poule étant terminés aucun ajout ni aucune modification d'équipe ne sera accepté

Qualifiés

Quatre équipes seront qualifiées pour la finale de ligue qui se déroulera le Samedi 24 Avril 2014 en 2 séances à Bourg de Péage (Drôme)

Cette finale de ligue rassemblera 16 équipes et se déroulera selon le système du KO direct :

8 matches seront organisés l'après-midi.

Les 8 équipes gagnantes joueront le soir un 2^{ème} match :

Les 4 équipes gagnantes seront qualifiées pour la finale nationale.

Divers

En Demi-finales et Finales, le capitaine de l'Equipe devra remettre à **l'arbitre régional officiant le Formulaire système de défense de son équipe** dûment rempli et cacheté, il sera restitué au capitaine à la fin de la compétition

L'arbitre du match envoie le plus rapidement possible les résultats et les frais de match, soit **20 €** par équipe à la présidente CCR

PCN et PP

PCN pour le qualificatif du comité : 450 PCN par match et par joueur ayant participé à au moins un quart temps d'un match gagné par son équipe

PCN pour la finale de ligue : 450 PCN par match et par joueur ayant participé à au moins un quart temps d'un match gagné par son équipe

Pas de PP attribué lors de la finale du comité

Attribution de **PP** lors de la finale de ligue : 10 PP par joueur qualifié pour la finale nationale (à condition qu'il ait disputé au moins un match), 3 PP par joueur ayant passé un tour lors de la finale de ligue

Codification PCN : 5513101

Petit Rappel : lors des matchs à domicile, mettre à la disposition de l'arbitre

24 diagrammes de chaque couleur

24 fiches de chien

1 série d'étuis de N°1 à 24

2 paravents

2 tapis et des stylos

Prévoir salle fermée et salle ouverte

Coupe de France

Points Bonus

1 ^{ère} Série Nationale	0.00
1 ^{ère} Série Pique	0.50
1 ^{ère} Série Cœur	1.00
1 ^{ère} Série Carreau	2.00
1 ^{ère} Série Trèfle	3.00
2 ^{ème} Série Pique	3.50
2 ^{ème} Série Cœur	4.00
2 ^{ème} Série Carreau	4.50
2 ^{ème} Série Trèfle	5.00
3 ^{ème} Série Pique	5.50
3 ^{ème} Série Cœur	6.00
3 ^{ème} Série Carreau	6.50
3 ^{ème} Série Trèfle	7.00
4 ^{ème} Série Pique	7.50
4 ^{ème} Série Cœur	8.00
4 ^{ème} Série Carreau	8.50
4 ^{ème} Série Trèfle	9.00

Bons championnats et bons matchs à toutes et à t o u s
Convivialité, respectabilité et bonne humeur,
Le Jeu de Tarot = Que du Bonheur à partager entre Tous

Présidente de la C.C.R : Eliane LONG – 51 Avenue Louis Masson – 26120 CHABEUIL

Phone : 06 68 56 35 18 - Courriel : serge.long@orange.fr

